



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2022

Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	22	26
Date convocation 09/12/2022		
Date Publication 21/12/2022		
N° Délibération 2022/06/03		
Secrétaire Séance Jérôme Aujoulat		

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 15 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'UZES régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle Racine en Mairie d'Uzès, sous la présidence de M. Jean-Luc CHAPON, Maire d'Uzès.

**Présents :** Mmes et MM. Jean-Luc CHAPON, Fabrice VERDIER, Marie-Françoise VALMALLE, Jacques CAUNAN, Muriel BONNEAU, Thierry de SEGUINS COHORN, Fanny CABOT, Bernard POISSONNIER, Sophie MARINOPOULOS, Gérard BONNEAU, Isabelle VILLEFRANCHE, Franck SEROPIAN, Jérôme AUJOULAT, Olivier CLEMENT, Sylvie LOPEZ, Anne-Sophie LAUTHIER, Guy ATTIGUI, Sandra ROLLET, Julien HURARD, Christophe CAVARD, Simon SUBTIL, Lydie PASTRE DEFOS DU RAU.

**Absents représentés :** Mmes et MM. Laurence JACQUEMART (pouvoir à Jean-Luc CHAPON), Hélène GILET (pouvoir à Muriel BONNEAU), Séverine PEUCHERET (pouvoir à Sandra ROLLET), Romain BETIRAC (pouvoir à Guy ATTIGUI).

**Absents non représentés :** Mmes et MM. Amandine BRUNEL, Delphine DEJEAN, Jérôme MAURIN.

### Objet : Non valeurs et créances éteintes

La Perception a demandé à la Commune d'approuver les états suivants de Non Valeurs et créances éteintes :

- État créances éteintes commune UZES pour 8 775 €
- État créances éteintes M49 EAU UZES pour 6 138.50 €
- État créances éteintes M49 EAU UZES pour 1 500.51 €
- Non valeurs M49 EAU UZES pour 3 282.03 €

Le montant des Non Valeurs s'élève à 3 282.03 €, celui des créances éteintes à 8 775 € pour la commune et à 7 639.01 € pour le service de l'eau ;

- Soit un total de 10 921.04 € pour le service de l'eau et 8 775 € pour la commune.

Il est précisé que des crédits budgétaires sont ouverts sur les chapitres correspondants.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances en date du 08/12/2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,

DECIDE :

- **D'approuver** les états de Non Valeurs et créances éteintes.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Le secrétaire de séance,  
Jérôme AUJOULAT

Le Maire d'Uzès,  
Jean-Luc CHAPON

